



**AMAPiens**  
au Pays de Brive

Maison des Associations  
11 place Jean-Marie Dauzier  
Boîte n° 51 - 19100 BRIVE  
[apbrive@gmail.com](mailto:apbrive@gmail.com)  
Site : <http://amapiens-brive.org>

# Feuille de Choux n°42

## Décembre 2015

Bonjour,

Ne ratez pas ce moment de convivialité que représentent les apéros livraisons pour finir l'année amapienne de manière sympathique !

Peut être quelques uns d'entre vous seront à Paris en ce début décembre pour la COP21 ? Sachez que pour ma part, je porterais haut et fort les valeurs d'AMAPiens au Pays de Brive !

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Amapiennement,

Elisabeth

### Sommaire

#### Mobilisation amapienne COP21

##### I- AMAPiens au Pays de Brive

- 1) Petit calendrier amapien
- 2) Infos du bureau : apéros livraisons à venir, AG d'APB, mobilisons-nous !

##### II- Les AMAP plus loin

- 1) Fiscalité des AMAP
- 2) En quoi l'Amap permet de lutter contre le réchauffement climatique ?

##### IV- Infos diverses

- 1) Evénements : la Chouette Coop
- 2) A lire : « Manifeste pour un XXIe siècle paysan »
- 3) A voir : « Ensemble, nous pouvons refroidir la planète ! »



### Mobilisation amapienne COP21

Toutes les infos [ici](#) :

<http://miramap.org/-COP-21-Mobilisations-amapiennes-.html>

#### I- AMAPiens au Pays de Brive

##### 1) Petit calendrier amapien

Lundi 14 décembre : apéro livraison

Jeudi 17 décembre : apéro livraison

**Jeudi 28 janvier 2016 : Assemblée générale**

**AMAPiens au Pays de Brive**

**Réservez cette date !**

## 2) Infos du bureau



### Apéros livraisons : lundi 14 et jeudi 17 décembre

La fin de l'année approche, les livraisons vont s'arrêter le temps des fêtes (*dernière livraison de l'année lundi 21 décembre. Pas de livraison le 28, nous nous retrouvons le lundi 4 janvier.* Retrouvons-nous avant 2016 autour d'un apéro-livraison ! Nous vous attendons le lundi 14 décembre et le jeudi 17 décembre autour d'un verre et de gourmandises ; le bureau se charge des boissons, venez faire découvrir et partager vos recettes secrètes :) Prenez le temps de ce moment convivial pour échanger avec nos producteurs et les autres amapiens que vous ne croisez pas forcément.

A bientôt pour ces apéro-livraisons !

Mathilde

### Assemblée générale AMAPiens au Pays de Brive

**Jeudi 28 janvier 2016 à 19h45 (après la livraison)**

salle Dumazeau 22 rue de Selves Brive

**Retrouvons nous pour faire le point de l'année écoulée et débattre ensemble de nos motivations à faire partie d'une AMAP et de nos projets 2016**

**Ce sera aussi l'occasion de réadhérer pour 2016**

*(L'adhésion est le signe d'un fonctionnement démocratique sans lequel il n'y a pas d'association digne de ce nom)*

### Mobilisons-nous pour notre AMAP !

#### Constat 2015 du bureau : nous avons vécu à 3 cette année la vie du bureau d'APB

C'est bien dommage à notre avis... Non seulement prendre les décisions à 3 nous semble peu représentatif du groupe, mais c'est aussi trop de contraintes sur les épaules de 3 personnes. Avec plus de monde, les charges seraient mieux réparties et ce ne serait pas un problème lorsqu'il manque une ou deux personnes aux réunions...

Malgré tout, nous avons été très entourées par les bénévoles. Merci à eux !

#### Et si nous inversions le système ? Si au lieu de 3 nous étions une vingtaine en 2016 ? !

Chacun donnerait son avis ce qui serait beaucoup plus représentatif de l'association.

Les tâches seraient mieux réparties avec une charge plus légère pour chacun.

Chacun pourrait manquer sans problème la moitié des réunions.

#### **Nous faisons appel aux bonnes volontés pour 2016 pour un « vrai » bureau, digne de ce nom et une AMAP plus dynamique !**

*(A savoir, par exemple, que dans la plupart des AMAP, tous les référents font partis du bureau. Pas de tâche supplémentaire pour eux que celle de référent, mais cela permet une meilleure connaissance du fonctionnement global de l'association et une meilleure coordination entre tous)*

Adeline, Florence et Elisabeth

## II- Les AMAP plus loin

### 1) Fiscalité des AMAP - Retour suite formation organisée par le Miramap

La question de la fiscalité des AMAP a été soulevée par une réponse du Ministre de l'agriculture, publiée au JO du 17/04/2012 : l'AMAP a bien une gestion désintéressée (*elle ne cherche pas de profits pour elle-même*), mais comme elle participe au développement économique des fermes des paysans

en AMAP, son activité est "considérée comme lucrative et soumise aux impôts commerciaux".

Cette réponse ministérielle n'est pas un texte de loi en tant que tel, mais un commentaire d'instruction fiscale. Cependant il est très peu probable qu'il soit remis en cause par l'administration fiscale.

## **En suivant la logique de l'administration fiscale, les AMAP peuvent être considérées comme lucratives**

*(Même considérées comme lucrative, une AMAP peut être sous la forme juridique d'une association loi 1901)*

### **Les actions à mener dans le mouvement :**

- **Un débat général à avoir sur une prise de conscience de l'interdépendance à tous les niveaux** : AMAP et réseaux et la nécessité d'avoir un positionnement commun.

- **Clarifier les objectifs même des AMAP : même s'ils sont inscrits dans la charte ils sont souvent mal formulés dans les statuts** : réécrire les statuts des AMAP et des réseaux d'AMAP pour affirmer l'utilité sociale. Les statuts des AMAP et encore plus les réseaux d'AMAP, sont souvent trop centrés sur l'AMAP et sur « les opérateurs économiques » (vision fiscale) c'est-à-dire les paysans.

- **En cas de contentieux il y aurait des recours possibles, le cas des AMAP et réseaux n'étant pas tranché. De plus on peut trouver des appuis politiques.** => Solliciter le Miramap en cas de difficulté : [contact@miramap.org](mailto:contact@miramap.org)

**A savoir tout de même que les chances de finir par obtenir la reconnaissance d'utilité sociale sont assez importantes** (ce qui entraînerait une défiscalisation)

### **Ce qu'il faut éviter dans les AMAP :**

- Démultiplier les activités et en particulier mettre en place un groupement d'achat : il est vivement conseillé de séparer l'AMAP dans une association spécifique, pour raisons fiscales et aussi au regard de la charte des AMAP.
- Etre en association de fait (non déclarée en préfecture). Elle peut en effet alors être qualifiée de société de fait ayant des activités lucratives, avec des sommes beaucoup plus importantes à verser aux impôts qu'une AMAP association loi 1901.
- Vendre sur le lieu de livraison (échange d'argent) : concurrence directe aux marchés ; la vente sur un lieu public ou privé est réglementée et soumise à des taxes.
- Absence de contrat. (Lorsqu'il y a une seule livraison liée au contrat, certaines AMAP font un seul contrat que les contractants signent sur place, le jour de la livraison en remettant l'argent au référent (par chèque ou en espèce, les 2 sont légaux). Les contractants ont réservé à l'avance par mail ou téléphone leurs produits.

Elisabeth

## **2) En quoi l'Amap permet de lutter contre le réchauffement climatique ?**

L'alimentation et l'agriculture ont un poids énorme dans le changement climatique. Déforestation, utilisation d'engrais, fermes industrielles, production, transport, commercialisation, consommation et gaspillage à tous les niveaux, représentent environ la moitié du total des émissions de gaz à effet de serre.

La création de nouveaux moyens de distribution des produits agricoles revêt une importance prioritaire et aura certainement des impacts sur le changement climatique. Les formes d'agriculture réellement écologique, biologique, agroécologique, paysanne sont les moins nocives pour le climat.

**Par nos choix alimentaires, en soutenant le système Amap, nous mangeons des produits sans pesticide, de saison, locaux ; nous gaspillons moins (tous les légumes, même tordus, sont distribués ; peu d'emballage,..). Nous participons à la lutte contre le réchauffement climatique.**

A cela peut s'ajouter quelques gestes supplémentaires concernant notre alimentation, par exemple manger moins et moins riche, manger moins de viande et de produits laitiers.

**Nos choix alimentaires sont aussi des engagements climatiques !**

Elisabeth

## **IV- Infos diverses**

### **1) Evénements**



#### **La chouette Coop**

La Chouette Coop est un projet toulousain de supermarché coopératif innovant, à but non lucratif, géré et gouverné par ses membres, pour ses membres : les coopérateurs. Leur participation active à la gestion du supermarché offre aux membres-coopérateurs l'accès à des produits à prix abordable prioritairement issus de l'agriculture durable et de circuits courts. Ce fonctionnement favorise l'économie locale et permet de payer les producteurs au prix juste.

Chaque coopérateur fournit 3h/mois de son temps pour effectuer les diverses tâches inhérentes à la gestion du supermarché.

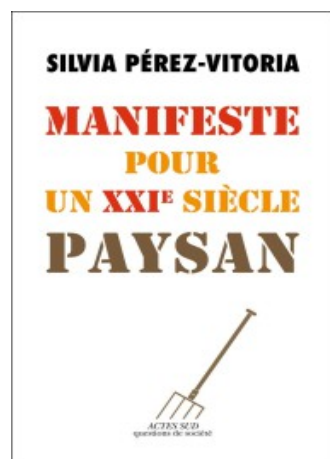
Créé dans un quartier de New York il y a déjà 40 ans, la Park Slope Food Coop est une coopérative forte de 16 000 membres qui gèrent un supermarché coopératif de 1 000 m2. Les coopérateurs peuvent acheter des produits variés, de préférence biologiques et locaux, à un prix

relativement bas en échange de 2,45 heures de travail par mois.

Ce modèle s'exporte : La Louve, coopérative alimentaire participative à Paris, ouvrira ses portes en 2016. Bordeaux, Lyon... autant de projets identiques qui verront bientôt le jour en France.

Plus d'infos : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=11&v=RwRG6stOIOI](https://www.youtube.com/watch?time_continue=11&v=RwRG6stOIOI) et <http://lachouettecoop.fr/>

## 2) A lire



« Manifeste pour un XXIe siècle paysan » de Silvia Pérez-Vitoria

Depuis une vingtaine d'années, les paysans du monde ne se laissent plus faire. Ils s'élèvent contre la volonté affichée par de nombreux chercheurs et politiciens de les faire disparaître pour les remplacer par des " techniciens du vivant ". Ce livre est un cri de colère contre la destruction d'un mode de vie et contre les débats et les politiques actuels sur les questions agricoles qui apparaissent de plus en plus comme des leurres. Mais il fait aussi des propositions pour cheminer vers d'autres possibles. Des ruptures avec le système dominant sont nécessaires. Ce n'est qu'en redonnant toute leur place aux paysans dans nos sociétés que l'on pourra sortir de l'impasse à laquelle conduisent l'agriculture et l'alimentation industrielles et, plus généralement, un développement économique qui fait chaque jour la preuve de son échec.

Samedi 5 décembre à 16h30, sur le stand des AMAP au Village Mondial des Alternatives à Montreuil : rencontre et discussion avec l'auteure, Silvia Perez Victoria, économiste, sociologue et documentariste.

Infos plus précises sur le lieu : <http://miramap.org/-COP-21-Mobilisations-amapiennes-.html>

## 3) A voir



« Ensemble, nous pouvons refroidir la planète ! »

Vidéo de 15mn ici : <http://tv.viacampesina.org/Ensemble-nous-pouvons-refroidir-la?lang=fr>

Depuis plusieurs années déjà, La Vía Campesina et GRAIN dénoncent le système d'alimentation agro-industriel qui cause la moitié des émissions de gaz à effet de serre de la planète. Mais les gouvernements refusent de s'attaquer sérieusement à ces problèmes ; le Sommet de Paris de décembre risque bien en effet de n'accoucher que d'une souris...

Cette vidéo décrit les éléments nécessaires pour comprendre les effets du système agro-industriel sur notre climat et nous explique en même temps comment nous pouvons agir pour renverser la vapeur et commencer à refroidir la planète. Un véritable défi attend chacune et chacun d'entre nous !

Partout sur la planète, que ce soit dans les Amériques, en Asie, en Europe ou en Afrique, nous dénonçons les fausses solutions aux changements climatiques que sont les cultures transgéniques, l'économie verte et « l'agriculture climatiquement intelligente. » **Nous affirmons haut et fort que ce sont les paysannes et paysans, les petits producteurs, de concert avec les consommateurs et consommatrices qui choisissent les produits agroécologiques locaux, qui offrent la solution à la crise climatique.**

-----  
*Pour échanger des infos, des idées, des bons plans dans l'esprit AMAP, c'est à dire avec le respect de l'humain et de l'environnement, entre AMAPiens au Pays de Brive (et leurs amis), une liste de discussion existe : [EcoTchatBrive@yahoogroupes.fr](mailto:EcoTchatBrive@yahoogroupes.fr)*

*Pour s'inscrire envoyez un mail à : [EcoTchatBrive-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EcoTchatBrive-subscribe@yahoogroupes.fr)*

-----  
**Pour proposer des textes, des annonces à la publication** (limite de réception des annonces le 20 du mois)  
écrire à : [apbrive@gmail.com](mailto:apbrive@gmail.com)